



la Yechiva Ateret Jerusalem recherche traducteur hebreu / francais bénévole
des questions-réponses du Rav Chlomo Aviner - #111

Neuvième émission

Oz lé-Israël et la section française du Machon Méir présentent Notre Maître, Le Rav Chlomo Aviner chlit"a

et Yehuda Benhamou discutent de la Paracha de la semaine:
"Chémot"

<http://www.machonmeir.net/french/a-propos-de-la-paracha>

Pas de loyauté envers l'Etat –

Pas de citoyenneté

Question : Un projet de loi propose de faire signer à tout non juif désireux de recevoir la citoyenneté israélienne la proclamation de fidélité suivante : "Je déclare que je serai un citoyen loyal envers l'Etat juif et m'engage à respecter ses lois". S'agit-il d'une loi souhaitable ?

Réponse : Bien entendu, nous ne débattons pas de lois, au sens juridique du mot, mais de Torah qui l'agrée totalement.

Un non Juif peut habiter en Israël en tant que "Guèr-tochav" ("habitant étranger"). Actuellement, estiment les Décisionnaires contemporains, on peut accorder aux non Juifs qui habitent en Israël un statut comparable (Maïmonide, Ra'avad, *Kesef Michné*). Cependant, pour ce faire, ils doivent obéir à deux exigences, morale et nationale.

L'exigence morale -

Assumer les "Sept lois de Noé", fondement de la morale qui donne à l'Homme sa dignité intrinsèque. Certains Décisionnaires, plus souples, estiment qu'ils doivent uniquement accepter de ne pas se livrer à l'idolâtrie, le Rav Kook, par exemple (*Michpat Cohen* et le Rav Tzvi-Yéhouda (*Si'hot Harav Tzvi-Yéhouda, Eretz-Israël*)). L'Eternel a donné Eretz-Israël à notre ancêtre Abraham qui, par excellence, symbolise le combat contre l'idolâtrie. C'est pourquoi il est impensable que des idolâtres y habitent, les chrétiens, par exemple, quelles que soient leurs sectes, ou les adeptes des idolâtries extrême-orientales. En revanche, l'islam n'est pas une religion idolâtre.

L'exigence nationale –

Il s'agit de l'obligation pour les non juifs qui veulent habiter en Israël d'accepter la souveraineté de l'Etat (Maïmonide, *Hilchot Mélachim*). Cette exigence, logique, va de soi. Elle est unanimement agréée par tous les Etats. A fortiori, on ne saurait accepter dans notre pays celui qui passe son temps à essayer de le détruire et à vouloir assassiner ses habitants, consensus primordial.

Mentionnons en passant qu'il n'y a pas le moindre racisme dans ces considérations. Le "racisme" est une théorie biologique qui établit des distinctions entre les races ; or dans le peuple juif on les retrouve presque toutes, qu'on soit né juif ou qu'on se soit converti au judaïsme.

Qu'entend-on par l'expression "Etat juif démocratique" ? -

L'ordre des mots est important : d'abord "juif" ; ensuite, "démocratique". En d'autres termes, il y a place pour la démocratie à condition qu'elle ne soit pas en "contradiction avec le judaïsme. L'Etat d'Israël est "l'Etat juif" et non pas "l'Etat de tous ses citoyens". On entend par "démocratie", la volonté du plus grand nombre. En aucun cas, elle ne saurait imposer des lois antimorales, antinationales ou antijuives, une loi, par exemple, qui imposerait la profanation du Shabbat ou qui abrogerait l'Etat comme tel et, désormais, à Dieu ne plaise, ferait d'Israël une région des Etats-Unis. Dans sa "République" –qu'il souhaitait idéale-, Platon la voulait, certes, au service de la collectivité mais la saisisait comme un **organisme** et pas simplement comme une **somme de détails** à valeur strictement utilitaire. Nul doute que les idéaux

éternels sont au-dessus de la loi. La nation ne repose pas uniquement sur l'économie ou la sécurité mais sur ses idéaux et sur son histoire. La couper de son histoire et de son âme, est l'acte le plus antimoral et le plus antidémocratique qui puisse être.

Nous sommes en faveur d'une démocratie authentique et élevée qui prône la responsabilité et la fidélité à la nation, telle qu'elle s'est incarnée dans l'histoire au cours des générations.

Pour poser vos questions au Rav Chlomo Aviner chlit"a en ligne, cliquez: <http://www.ozleisrael.org>

Les questions sont envoyées au Rav Chlomo Aviner chlit"a 2 fois par semaine, nous récupérons ses réponses et les insérons dans le site. Merci de votre patience.



Yechiva Ateret Jerusalem B.P. 1076 Jerusalem 91009 Tel : 02-6284101 Fax : 026261528

www.ateret.org.il Inscription et contact: mororly@bezeqint.net

